APPROUVÉ
pour affichage immédiat

COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
DALKIA CENTRE-OUEST

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 30 AVRIL 2020
en VISIO CONFÉRENCE N° 4

Direction	P. GORGE, Président V. AMIANT, Adjointe DRH B. MORAS, Directeur Régional N. MONIER (Intervenant sécurité) J.-L. ROLANT (Président CSSCT)	Présent Présente Présent Présent Présent
Membres	M. ZOUAOUI (CFDT) B. PRIEUR (CFDT) D. SIMONNEAU (CFDT) R. MALLARD (CFDT) F. ELISAS (CFDT) J. TANGUY (CFDT) P. DRZEWECKI (CFE-CGC) A. MAUBLANC (CFE-CGC) M. RAPHALEN (CFE-CGC) S. A. BREUIL (CFE-CGC) H. PERDRIAUD (UNSA) V. LE PENNUEN (UNSA) Y. LE ROUSSEAU (UNSA)	Présent Présent Présent Présent Présent Présent Présent Présente Présent Présente Présent Présente Présent
Représentants Syndicaux	V. BRAYERE (CFDT) C. MARCHAND (CFE-CGC) A. BRENIER (UNSA)	Présente Présent Présent

13 Votants.

Début de séance 9 h.

1) Approbation des PV de la réunion du 27 mars 2020

Après modifications

⇨ Vote pour le PV de réunion : 13 favorables.

2) Situation de l'emploi, Centre par Centre : effectifs CDI, CDD, intérim et poste à pourvoir

2.1 – Situation de l'emploi, Centre par Centre, en précisant la nature des départs et des embauches

- Valérie AMIANT : **Au 31 mars 2020**, nous étions **896 salariés** sur la région Centre-Ouest /

CENTRE OPÉRATIONNEL LOIRE ATLANTIQUE – DLA : **103** +1 Personne
+ 1 CDI AM.

CENTRE OPERATIONNEL COTES ARMOR - ILLE & VILAINE – DZISZ : **72** Constant
+ 1 CDI AM
- 1 Départ en retraite.

CENTRE OPERATIONNEL VENDEE - MAINE ET LOIRE – DZIVK : **84** - 2 personnes
- 1 Démission
- 1 CDD
Nature des CDD : 2 pour surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL FINISTERE - MORBIHAN – DZIVS : **63** + 3 personnes
+ 2 CDI AM

+1 CDI CADRE

+1 Changement d'appartenance
-1 Fin de CDD
Nature des CDD : 2 pour Surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL LOIRET – DVA : **119** - 2 personnes
- 2 Fin de période d'essai
- 1 Contrat de professionnalisation
+ 1 CDD AM
Nature des CDD : 3 pour Surcroît.

COGENERATIONS – BIOMASSE – DZJTE : **43** - 1 personne
- 1 Licenciement
Nature des CDD : 1 pour Remplacement.

CENTRE OPERATIONNEL INDRE - CHER – DZIWI : **42** - 1 personne
-1 Départ à la retraite
Nature des CDD : 1 pour Surcroît.

CENTRE OPERATIONNEL INDRE ET LOIRE – LOIR ET CHER - DTJ : **91** + 2 personnes
+2 CDI AM.

CENTRE OPERATIONNEL SARTHE MAYENNE - DZIPH : **59** - 3 personnes
-3 démissions ?

NOUVELLES ACTIVITES - DZJHZ : **24** - 1 personne
-1 bascule sur DZIVS.

DIRECTION REGIONALE - TOURS - DLS : **196** + 1 personne
Nature des CDD : 2 pour Surcroît.

- *Le Président : L'activité de recrutement est pour l'essentiel suspendue à la sortie de l'activité partielle. Les seuls recrutements que nous avons pu finaliser durant cette période correspondent à des candidats pour lesquels nous avions pris l'engagement de les intégrer dans nos effectifs. Bien entendu, les activités de sourcing se poursuivent à distance.*

- M. ZOUAOUI : Cela ne pose pas de soucis d'embaucher et dans le même temps d'avoir des salariés en activité partielle, pouvez-vous le faire légalement ?

- *Le Président : Comme je viens de vous le dire, notre activité dans ce domaine est très grandement réduite, notamment aux engagements déjà pris.*

2.2 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim

- V. AMIANT : **5 personnes** en intérim sur le mois de mars **2 pour remplacement** et 3 **pour surcroît**.

INTÉRIM - Éléments MARS 2020

DLA - LOIRE ATLANTIQUE

DLGBS 1 surcroît
DLGBC 1 surcroît

DTJ - UE 37 - 41

DLHA 1 surcroît

DZISZ - CÔTES ARMOR - ILLE & VILAINE

DLGLU 1 Remplacement

DZIVK - VENDÉE - MAINE ET LOIRE

DLHR 1 remplacement

DZIVS - FINISTÈRE - MORBIHAN

Néant

DVA - LOIRET

Néant

DZIPH - SARTHE - MAYENNE

Néant

DZIWA - EURE ET LOIR

Néant

DZIWI - INDRE - CHER

Néant

DZJHZ - NOUVELLES ACTIVITÉS

Néant

DLS - DIRECTION RÉGIONALE

Néant

2.3 – Point sur les postes à pourvoir, Centre par Centre

POSTES OUVERTS AU 29/04/2020			
PAP / POURVU	CENTRE	POSTE	TOTAL
PAP	COA : LOIRE ATLANTIQUE	Technicien d'exploitation	1
			1
		Frigoriste	1
	COF : SARTHE MAYENNE	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
		Responsable de site	1
		Responsable service travaux	1
		Animateur Eco Efficacité	1
	COC : INDRE-ET-LOIRE - LOIR-ET-CHER	Technicien d'exploitation	1
			1
		REX	1
		Technicien travaux	1
	COO : COGENERATIONS BIOMASSE	Chef de quart	1
		Technicien de quart	1
	COG : CÔTE ARMOR – ILLE ET VILAINE	Technicien d'exploitation	1
			1
			1
	COH : VENDÉE – MAINE ET LOIRE	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
	COI : FINISTÈRE - MORBIHAN	Technicien de maintenance	1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
	COD : LOIRET - EURE-ET-LOIR	Technicien de maintenance	1
			1
			1
		Technicien d'exploitation	1
			1
			1
		Technicien courant faible	1
		Planificateur	1
	COS : DIRECTION ET SUPPORT UO	Ingénieur Etudes	1
		Chargé de clientèle	1

	COX : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES REGION	Auditeur analyste	1
	TOTAL		36

- H. PERDRIAUD : Quelle différence entre un chef de quart et un technicien de quart ?
- V. AMIANT : Un technicien de quart est un salarié qui a peu d'expérience alors qu'un chef de quart est déjà expérimenté.
- M. ZOUAOUI : Pourriez-vous définir le poste d'animateur éco efficacité ?
- V. AMIANT : Dans le cadre du contrat SYNER'GIE au Mans, l'animateur éco efficacité assure la promotion du développement du réseau en accompagnant et sensibilisant les abonnés sur la maîtrise des charges liées au chauffage des bâtiments desservis par ce réseau.

3) Informations économiques et commerciales

- Bruno MORAS :

<u>Activités économiques</u> :

A la fin mars, nous constatons un EBIT en retrait assez significatif par rapport au budget de l'ordre de 2,7M€.
Sur le mois de mars, nous avons pris en compte un impact de la crise sanitaire (pour la période du 17 au 31/03). Cependant, l'impact est à affiner et sera plus précisément valorisé au cours des prochains mois.

En avril, on prendra en compte l'impact de l'activité partielle et il y a des économies réalisées du fait du confinement qui seront prises en compte (frais de déplacement…).

A la mi-mai, on fera l'estimation du budget annuel en fonction de tous les éléments que l'on aura à notre disposition.

Aujourd'hui, les principaux impacts potentiels identifiés sont :

- ✓ moindre activité travaux et décalage des prises de commande,
- ✓ demande de réduction d'activité de nos clients ayant pour conséquence des demandes d'avoirs (piscines, éducation, industriels) ou une adaptation de l'application des contrats ;
- ✓ risque de solvabilité, faillite de certains clients fragiles ;
- ✓ impact financier de la mise en activité partielle d'une partie des effectifs.

Les simulations faites au niveau national aboutissent à une baisse probable d'EBIT et d'EBITDA significative.

<u>Activités commerciales</u> :

L'activité commerciale demeure soutenue. Quelques appels d'offres ont été différés parce qu'ils exigeaient des visites sur site, mais nos opérations commerciales ont globalement été maintenues.

Notre objectif annuel en termes de chiffre d'affaires est de l'ordre de 10,8M€. A fin mars, nous avons réalisé 15 % de cet objectif et 27 % de nos objectifs en termes de marge.

<u>Pour les affaires significatives de la période</u> :

En affaires nouvelles, on continue à bien se positionner sur le secteur des piscines : contrats de performance énergétique sur les piscines à St Brieuc et à La Roche S/Yon.

Affaires perdues :

- ✓ Perte du réseau du Baud-Chardonnet sur la partie nord de Rennes. Ce réseau a été intégré dans une consultation plus large lancée par la Métropole sur tout le réseau nord. Cofély a été renouvelé dans ce renouvellement.
- ✓ Les centres aquatiques sur les Sables d'Olonne.

Renouvellements gagnés : le contrat d'Armor (périphérie Nantaise) sur 5 ans, qui s'est accompagné par ailleurs d'un contrat de performance énergétique sur des travaux pour lesquels Climatélec est associé.

Évolutions : les principaux contrats sont ceux de la Société Générale et de Socotec.

En résumé, une activité commerciale soutenue qui associe étroitement DTGP, Opérations, Finance et Commerce.

4) Information concernant l'expérimentation de la mutualisation des assistantes sur la Riche

- J.L. ROLANT : Il s'agit d'un projet qui concerne le site de la Riche et qui rassemble les équipes Commerce et Opérations.

  Le constat qui est fait sur ce périmètre, c'est qu'on a de grandes voies de progrès concernant la satisfaction client. C'est un enjeu majeur de Cap Dalkia. Il y a une envie de progresser pour atteindre un certains nombres d'objectifs :

  ✓ Partager une meilleure culture de la satisfaction client en interne,
  ✓ Mieux anticiper les besoins des clients,
  ✓ Mieux écouter les clients,
  ✓ Mieux répondre aux besoins des clients,
  ✓ Promouvoir les clients.

  Une des caractéristiques aujourd'hui et vraie dans beaucoup d'endroits, c'est qu'on a autour de nos clients une organisation, d'un côté les assistantes commerciales, de l'autre côté les assistantes d'exploitation, avec des missions bien séparées.
  La proposition qui est faite, c'est de coordonner mieux les missions des différentes assistantes sous la houlette du pilotage de l'assistante RCO, Eliette BALONDRADE, qui aura un rôle de coordinatrice, de chef de projet pour mutualiser le fonctionnement des assistantes commerciales et les assistantes d'exploitation.
  En gardant les expertises des unes et des autres, mais en articulant le fonctionnement pour que, autour de la satisfaction client, on ait une meilleure réactivité, une meilleure complémentarité, qui permet d'absorber les charges quand les unes où les autres ont des piques d'activités.
  L'idée, c'est d'instiller un peu plus de polyvalence sur des tâches autour des demandes client et que la régulation des activités soit confiée largement à Eliette BALONDRADE sous le haut patronage du Directeur d'Agence Commerciale et du RCO.

  C'est un projet qui vient des équipes qui ont envie de mieux travailler ensemble et qui pour avancer sur le sujet, d'une part proposent cette expérimentation et d'autre part affirment les points d'amélioration qu'ils auront à surveiller et que cette organisation a du sens et produit ces effets.

  Notre maître mot, c'est la satisfaction du client avec l'ambition de progresser dans différents domaines.

  <u>Devis</u> :
  - Améliorer nos délais d'envoi aux clients.
  - Améliorer nos délais entre la réalisation des travaux et la facturation.
  - Mieux accompagner les devis avec des relances beaucoup plus systématiques.

  <u>Réclamations</u> :
  Améliorer largement le respect des délais de réponses à nos clients (prise en compte des réclamations, réponses d'attente et définitives).

  <u>Rapport d'activité</u> :
  S'organiser pour que 100 % des rapports d'activité soient remis dans les délais.

  Pour accompagner cela, les assistantes seront formées aux outils communs les plus courants pour assurer le complément de polyvalence.
  Dans l'équipe actuelle, il y a déjà des personnes qui sont considérées comme étant très compétentes sur chacun des sujets et elles ont donc la capacité d'accompagner leurs collègues. Cela fait partie du déclencheur du projet.

  <u>Calendrier de déploiement</u> :

  ✓ Phase réflexion en fin d'année dernière avec les assistantes, les REX et les Chargés de Clientèle.
  ✓ Des échanges en début d'année pour compléter la réflexion.
  ✓ En avril 2020 : validation du projet en CODIR.
  ✓ Début juin, sous réserve de déconfinement : réunion d'explications des contenus, des enjeux et des objectifs avec les Assistantes du 37-41 puis avec les REX et les Commerciaux.
  ✓ Fin juin 2020 : planning de formation des Assistantes.
  ✓ Septembre 2020 : fonctionnement opérationnel expérimental avec un point régulier.
  ✓ Début de l'année 2021 : bilan et en fonction de cela, soit des aménagements, soit peut-être un élargissement.

- C. MARCHAND : Qu'en pensent les assistantes ?

- J.L. ROLANT : Certaines sont très adhérentes, d'autres plus réservées, mais je n'ai pas entendu d'opposition. Ce n'est pas sur la base du volontariat par contre.

- M. ZOUAOUI : Je pensais que c'était déjà sur les rails à la vue de certains déménagements. Le retour d'expérience concerne La Riche à Tours mais je prends l'exemple de l'agence de Rennes où l'on a déjà demandé aux Assistantes d'exploitation de rejoindre les Assistantes du commerce. Donc, des rapprochements ont déjà été faits sans que le CSE ne soit informé.

- J.L. ROLANT : Le fait que les gens soient plus proches des uns des autres pour faciliter les échanges, c'est de bonne guerre, mais il n'y a pas plus que ça aujourd'hui ailleurs, que ce qu'on engage à la Riche.

- C. MARCHAND : C'est une expérimentation à la Riche. On avait au départ pour ces assistantes deux fiches de fonctions distinctes, donc ça veut dire que vous allez créer une fiche de fonction commune, en quelque sorte, avec bien sur des adaptations qu'il va falloir opérer dans le temps. Cette expérimentation a peut-être vocation à être dupliquée dans d'autres agences et pourquoi pas ensuite, faire des plaques opérationnelles commerce « agiles » partout. Il faudra mesurer comment les assistantes réagissent correctement à ce type de transformation. Effectivement, les salariés globalement peuvent s'adapter mais il faut voir aussi dans quelle mesure ça se fait, progressivement avec beaucoup de pédagogie. Autre remarque, Éliette BALONDRADE, dans le cadre de la Riche, elle se retrouve chef de service et là aussi c'est un poste qui avait disparu depuis très longtemps et qu'on retrouve maintenant : Assistante en chef, d'une équipe de co-assistantes.

- J.L. ROLANT : Sur la manière d'embarquer les équipes, il y a eu et il y aura concertation avec les personnes concernées. On compte aussi sur votre vigilance pour nous alerter si besoin. Sincèrement, il y a une vraie volonté que ça réussisse, au service de nos clients. On fera tout pour que ça marche. Vous pouvez leur faire parvenir vos suggestions ou remarques.
  Est-ce qu'il y aura demain une fiche de fonction nouvelle ? Je ne sais pas s'il faut absolument que l'on définisse un rôle d'Assistante polyvalente, je ne sais pas s'il faudra aller jusque-là. Les missions de base restent réparties entre deux familles pour l'instant. L'idée, ce n'est pas de dire, on crée un nouveau rôle d'Assistante ultra polyvalente. C'est de mutualiser les ressources, ce n'est pas d'effacer les différences.
  Sur le sujet de rôle de chef de service, il y a un débat. Est-ce que le rôle d'Eliette BALONDRADE doit être un rôle hiérarchique, peut-être, ça fera partie des conclusions de l'expérimentation.

5) Modalités de la prise de congés en période estivale

- *Le Président : Une nouvelle notre de service va être diffusée pour préciser les règles applicables en matière de congés estivaux. Il sera cette année demandé aux salariés de prendre au moins 3 semaines de congés, continus ou pas entre juin et septembre inclus.*

- M. ZOUAOUI : Donc pas de réajustement de congés qui ont déjà été posés par le salarié ?

- *Le Président : Je ne vois pas de raison de le faire, sauf contrainte de service. Si les congés ont été posés et validés par la hiérarchie, je pense qu'ils pourront être pris.*

- B. PRIEUR : On nous a demandés à tous effectivement d'essayer de planifier nos vacances d'été, par contre je ne sais pas à partir de quand toutes les confirmations seront faites. Il est clair que ceux qui n'ont pas planifié leurs congés, c'est le manager qui fera un équilibre sur les équipes d'été. Il y a un moment donné, il faudra aussi qu'il y ait une confirmation pour des congés ou pas.

- *Le Président : Le logiciel Kiosque fonctionne bien que je sache. Il appartient donc au management de procéder à l'analyse des demandes transmises, et d'y apporter les confirmations nécessaires en garantissant la continuité du service.*

6) Information concernant le COVID 19 et réponses aux questions en annexes

- *Le Président : Nous allons progressivement rentrer dans la phase de reprise progressive d'activité. Les salariés placés en activité partielle vont donc progressivement être rappelés à reprendre le travail.*

- J.L. ROLANT : On n'a plus de cas suspecté sur la région parmi nos personnels, et c'est une bonne nouvelle.
  Réouvertures des sites petit à petit, essentiellement à partir de la semaine prochaine.
  Stocks en masques : on est globalement doté comme on en a besoin. Le Siège nous approvisionne en région et on redispatche dans les Centres, puis les Centres dans les Secteurs.
  Masques chirurgicaux : on en a reçu 8 000 la semaine dernière. Ils sont en cours de diffusion sur les sites. Nous devons en recevoir 10 000 la semaine prochaine. A utiliser lors des interventions, dans le cas où on ne peut pas respecter les limites de distanciation sociale. Les dotations sont faites aux techniciens par lot de 20.

En complément, on attend également, pour la semaine prochaine, des rouleaux de papier et des bidons de solutions désinfectantes pour pouvoir nettoyer les outillages sur les chantiers.
Les masques FFP2 sont réservés aux soignants ou à l'environnement des soignants en présence de personnes malades. Chaque personne qui reçoit des P2 atteste de ne s'en servir que pour ça.
Les masques en tissu : un kit de 4 masques par personne (tous salariés) est en cours de distribution, par le même canal que les masques chirurgicaux pour les équipes de terrain, et dans les bureaux au fur et à mesure des passages pour les autres équipes.

- H. PERDRIAUD : Si le technicien n'en est pas équipé à l'heure d'aujourd'hui, il ne reprend pas le travail de façon normale, il reste en phase 3 niveau 3, et pour ceux qui sont à dispo chez eux, ils restent à dispo ?

- J.L. ROLANT : Les kits de masques chirurgicaux sont en cours de diffusion pour que les salariés puissent faire de façon la plus autonome possible toutes leurs interventions en sécurité, quel que soit l'environnement, en application de règles élaborées à cet effet. D'ores et déjà, la logique de la reprise d'activité est de réaliser les interventions courantes pour lesquelles il n'y a pas besoin de masque, par exemple l'intervention tout seul dans une chaufferie isolée pour laquelle il n'y a pas d'accès à travers un bâtiment.
Quelqu'un qui n'aurait pas reçu ces masques chirurgicaux, il n'y a pas de raison qu'il ne fasse pas d'interventions dans les chaufferies.

  Depuis le 18 mars, Dalkia était en phase 3.3 de son PCA avec activité réduite aux sites critiques et aux activités essentielles. Depuis, le contexte a évolué, les orientations officielles préparent à une sortie de déconfinement le 11 mai et à un fort encouragement à la reprise de l'activité économique. Enfin, on a des clients qui nous demandent un redémarrage généralisé à partir du 11 mai, mais des sites redémarrent le 4 mai.
  Les règles qui permettent de travailler en sécurité ont été petit à petit formalisées, au travers des guides professionnels (FEDENE, OPPBTP) et puis pour les cas dans lesquels la distance sociale est difficile, on a une disponibilité dorénavant assurée des EPI.

  Dalkia envisage de reprendre progressivement ses activités en deux phases :
  - Phase 1 à compter du 27/4/2020 : élargissement des activités opérationnelles,
  - Phase 2 à compter du 11/5/2020 : reprise d'activités (O. JUMEL)
    (en cours de construction, à confirmer selon contenu détaillé du plan gouvernemental fin avril/début mai).

  La phase 1 dans laquelle on est depuis le 27/04/2020
  - Ne concerne que les activités opérationnelles,
  - Permet des retours d'activité partielle en cas de réouverture de site,
  - La notion de criticité des sites et d'activités essentielles passe au second rang,
  Elle passe par un point incontournable qui est d'assurer notre capacité à travailler en sécurité et notamment à maîtriser les sujets de co-activité.
  Cela passe par la mise à disposition de consignes opérationnelles précises (fiches réflexe/modes opératoires) et des EPI nécessaires sur le terrain

  Le calendrier de communication a été le suivant :
  - Information CSE central le 22/04, puis CSSCT central et CSE Région le 24/04,
  - Consignes de S. JÉHANNO diffusées le 27/04 à l'ensemble des salariés.

  La mise en place est progressive à partir du 27/04, les consignes ont été regroupées dans un document qui s'appelle « plan d'élargissement et de reprise des activités » qui regroupe les modes opératoires qui permettent à chacun de savoir exactement comment on doit travailler dans telle ou telle situation.

- M. ZOUAOUI : Les salariés peuvent-ils reprendre leurs activités sans s'être appropriés, un minimum, les modes opératoires des activités opérationnelles (fiches réflexes) ?

- J.L. ROLANT : Non. Ce qui a été demandé aux Managers, c'est d'expliquer à chaque salarié la logique de l'élargissement d'activité et de présenter les modes opératoires du guide opérationnel à travers des causeries sécurité. Il est également prévu de distribuer prochainement une édition « format technicien ».

- M. ZOUAOUI : J'ai reçu la dernière version hier, si on reprend l'activité classique, il faudrait que les salariés s'approprient ces modes opératoires et que la diffusion soit largement faîte. Je trouve les délais un peu courts car il y en a qui reprennent dès le 04/05.

- *Le Président : Un « accueil sécurité » est bien prévu pour tous les salariés qui sortent de l'activité partielle.*

- M. ZOUAOUI : Quant à ceux qui sont actuellement en activité, j'ose espérer qu'ils soient sensibilisés et au courant des dernières dispositions ?

- J.L. ROLANT : Avant que les gens n'interviennent sur le terrain, qu'ils reviennent d'activité partielle ou pas, ils doivent être informés des conditions d'interventions par leurs managers. Les consignes ont été données en ce sens, et les causeries seront suivies via notre portail sécurité.

- H. PERDRIAUD : Quelles sont les conditions qui font que les salariés sur les sites fixes reprennent la maintenance alors que l'on est toujours en niveau 3 intensité 3. Quels sont les choix qui vont dire qu'il faut faire revenir les techniciens pour qu'ils travaillent normalement ?

- J.L. ROLANT : On n'est plus au niveau 3 intensité 3. La logique du message de Sylvie JEHANNO de lundi, c'est bien de dire qu'on est plus uniquement sur les activités essentielles et sites critiques. On peut considérer qu'on est toujours en phase 3 puisque l'épidémie est toujours fortement présente mais plutôt en 3.é voire en 3.1, comme avant le confinement du 17 mars.

- H. PERDRIAUD : J'ai cru comprendre que dans les sites critiques, on faisait passer les réouvertures d'industrie. Mais ceux qui étaient déjà en critique, ils n'ont pas eu d'évolution, pourquoi les gens reprennent-ils normalement ? Je n'ai pas d'information par laquelle on est descendu d'intensité.

- J.L. ROLANT : On est descendu d'intensité parce que c'est toute la logique que je viens de vous expliquer. Les enjeux sont de deux ordres : un enjeu sanitaire prioritaire mais aussi un enjeu économique et de continuité. Sur nos sites critiques, on a fait l'essentiel pendant la phase de précédente, et aujourd'hui on retourne peu à peu vers nos prestations normales selon les besoins pour permettre dans la durée que les installations qui nous sont confiées fonctionnent et fonctionnent durablement. Dans cette logique, on ne peut pas se contenter de ne faire que du dépannage, les activités de maintenance doivent reprendre.

- *Le Président : On est bien dans une phase de reprise d'activité, certes progressive, certes nécessitant le respect d'un certain nombre de directives, mais de reprise d'activité.*

- H. PERDRIAUD : On retourne sur de la maintenance normale avec application des nouvelles règles de distanciation ?

- M. ZOUAOUI : Je vous rappelle que des salariés ont déjà été rappelés, afin de reprendre le travail dès lundi 11 mai.

- J.L. ROLANT : Oui. Ce n'est pas ON/OFF du jour au lendemain. Sur les 160 salariés en activité partielle, une vingtaine reprennent.

Pour la semaine prochaine, on a calé les gens pour lesquels il y avait vraiment des réouvertures soit de chantier, soit d'entreprise. On a demandé aux personnes qui étaient en disponibilité chez elle de recommencer de l'activité sur des sites sans problème particulier. Et progressivement de rappeler les gens qui sont encore en activité partielle, en respectant un délai de prévenance de 48 h.
Tous les sites ne se prêtent pas à une reprise simple. Il y a encore des sites fermés, il y a des sites sur lesquels la discussion avec le client prendra plus de temps.
Je ne peux pas prendre d'engagement aujourd'hui sur la date de fin d'activité partielle, mais l'objectif est bien de faire reprendre tout le monde dès que possible, dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
On pourra demander, dans une même équipe, que certains reviennent et d'autres restent en disponibilité.

La phase 2, à partir du 11/05/2020
- Concernera les fonctions supports et les personnes en télétravail,
- Poursuivre des retours d'activité partielle,
Nous avons toujours le même incontournable : assurer notre capacité à travailler en sécurité et notamment à maîtriser les sujets de co-activité.
Cela passe par la mise à jour des règles d'exploitation de nos bureaux, selon les orientations générales suivantes :
- Taux d'occupation global et par service (évolutif) :
    - 11/05 au 02/06 : situations spécifiques (accompagnement activités opérationnelles) < 20%,
    - au-delà du 2/6 : à revoir,
- Horaires de travail (modulation habituelle),
- Règles d'accès et de circulation internes et/ou port de masque tissu,
- Accès aux équipements communs (machines à café, photocopieurs…),
- Règles de gestion du courrier et des colis,
- Nettoyage / Hygiène générale,
- Gestion et accès aux salles de réunion : < 10 personnes et/ou 50 % capacité,
- Accès aux salles de convivialité/restauration : < 10 personnes et/ou 50 % capacité,
- Rôle des collaborateurs dans le dispositif (responsabilité individuelle).

- F. ELISAS : Est-il possible de moduler ses horaires de travail ?

- *Le Président : Il faut en discuter avec votre management. De la souplesse, pourquoi pas, mais nous devons conserver le cadre de cohérence que nous nous sommes efforcés de mettre en place.*

- M. ZOUAOUI : Quand est-il des salariés en arrêt de travail ou en "garde d'enfant" ? Pourront-ils, devront-ils basculer en activité partielle à partir du 1er mai ?

- *Le Président : Oui, au 1er mai, ils basculent en activité partielle. Par contre, pour ceux qui sont en "garde d'enfant", ils devront fournir une attestation sur le fait que l'établissement scolaire, dans lequel est inscrit leur enfant, ne pourra pas l'accueillir. A défaut, soit le salarié reprend son activité, soit il posera des jours de repos. La bascule ou le maintien en activité partielle n'est pas fait au libre choix du salarié.*
  Il n'est pas interdit à quelqu'un de décider de ne pas remettre son enfant à l'école, mais s'il le décide il ne peut pas non plus demander à l'État de le payer. Dans ce cas, soit il revient au travail et il s'organise pour faire garder ses enfants, soit il pose des jours de repos, soit il sera en congé sans solde.

7) Questions diverses

- M. ZOUAOUI : Une remarque concernant la mise en place des primes selon les différentes catégories exposées par notre Présidente. Nous avons une requête que je vous demande de relayer, que ce soit vous Monsieur Moras et le service RH. C'est de penser aux télétravailleurs qui ne sont pas concernés dans le mail de Sylvie JEHANNO, car j'estime que ce sont les salariés oubliés de ce dispositif de primes. N'oublions pas que malgré qu'ils ne soient pas sur le "terrain", ils ont largement contribué à ce que l'activité soit maintenue et continue et je trouve anormal qu'ils soient mis de côté concernant ces gratifications.

- *Le Président : Je prends acte de votre requête, mais il me semble que celle-ci est à formuler au sein des instances nationales.*

- B. PRIEUR : On doit aborder le sujet avec Sylvie JEHANNO normalement au prochain CSE Central exceptionnel qui aura lieu mardi prochain.

- B. PRIEUR : Concernant les primes, on pourra faire un point hebdomadaire ou fin mai du nombre de personnes concernées ?

- *Le Président : Notre réunion du comité restreint est programmée, jeudi 7 mai à 15 h. Si je dispose de ces données, je les partagerai avec vous.*

- M. ZOUAOUI : Concernant les titres de restauration, est-ce toujours la même directive, ceux qui en bénéficiaient n'en bénéficient plus ?

- Le Président : Pour l'heure, l'Urssaf n'a pas modifié les règles fiscales applicables aux tickets restaurant. Les travailleurs à distance, lorsqu'ils bénéficiaient de tickets restaurant, n'en bénéficient pas tout le temps quand ils ne se rendent plus au travail.

La séance est levée à 11 h 30.

PROCHAINES RÉUNIONS

Le 29 MAI 2020

Le 26 JUIN 2020

Le 16 JUILLET 2020

Le 4 SEPTEMBRE 2020

Le 30 SEPTEMBRE 2020

Le 22 OCTOBRE 2020

Principes de fonctionnement

- **Bonjour, compte tenu du nombre de participants, quelques règles de fonctionnement à respecter pendant la présentation:**
  - Coupez vos micros et vos caméras
  - Posez vos questions via le chat

- **Avec nos remerciements**

Information CSE du 30/4/2020
STRICTEMENT CONFIDENTIEL
A VOTRE STRICTE ATTENTION

COVID 19

dalkia
GROUPE EDF

Sommaire

- **Contexte**
  - Point hebdomadaire dans le cadre de la crise sanitaire

- **Etat des lieux**
- **Informations générales**
- **Questions/réponses**

- **Vos contacts:**
  - **DO: D.Freulon**
  - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
  - **JL Rolant – N.Monier + QSE**

Etat des lieux suivi des effectifs (29/4/2020)

- Photo région (hors Climatélec et ECB)

SUIVI AU 29/04/2020	Effectif DALKIA	% de l'effectif DALKIA
Effectif total	**904**	**100,0%**
Effectif au travail ou réputé comme tel	**696**	**77,0%**
Effectif présent au poste	389	43,03%
Travail à distance	233	25,77%
Congés	65	7,19%
Autres	9	1,00%
Effectif en arrêt maladie ou réputé comme tel	**39**	**4,3%**
A l'isolement pour raison médicale ou contamination potentielle		0,00%
Arrêt maladie	36	3,98%
Garde d'enfant sans travail à distance	3	0,33%
Effectif en arrêt total ou partiel d'activité	**169**	**18,7%**
Activité partielle	158	17,48%
Sortie des effectifs	11	1,22%

Etat des lieux Situations particulières (28/4/2020)

- Cas avérés personnel Dalkia: 0
- Cas suspectés personnel Dalkia: 0 (+ 0/-1)
  - 0 en Pays de Loire
  - 0 en Centre Val de Loire
  - 0 en Bretagne

- Cas avérés/suspectés sites clients (hors CHU): 8

Etat des lieux Situations particulières (rappel)

- Maintenances cogénérations (à venir) – RV le 15/4
  - Activité essentielle en vue de la prochaine saison: nécessité de démarrer les maintenances
  - Protocoles d'intervention spécifiques à finaliser (N.Monier/A.Pelan/V.Brieu/P.Drzewecki)
    - Trajets séparés
    - Phases d'intervention à 2 strictement définies (démontages/manutentions)
    - Respect des règles Chrome VI

- Clinique Keraudren Brest (S17/S18)
  - Travaux eau glacée bloc opératoire, plan de prévention adapté
- Linpac (S18)
  - Visite maintenance groupe eau glacée TRANE, plan de prévention adapté
- CSTB (S18/S19)
  - Arrêt technique avant reprise d'activités client S20
- Site Pierre Fabre Château Renard
  - Réouverture S19 (4/05)

Etat des lieux EPI (29/4/2020)

- Dotations FFP2/FFP3 et gels hydro-alcooliques
- Gestion ultra rigoureuse des FFP2, sous contrôle de l'état =>
  - Règles strictes d'utilisation + attestations sur l'honneur

Centre Opérationnel	SHA	Nombre de Masques			Nombre de Gants
		chirurgicaux	FFP2	FFP3	
DLS	15	2400	900	0	11500
DVA	21	969	315	100	4000
DZIWI	38	557	129	72	3800
DTJ	23	1295	50	68	6700
DZIPV	37	925	850	160	3100
DZIVK	2	2745	1745	200	3000
DLA	15	1620	450	220	2097
DZIVS	6	578	195	9	1000
DZISZ	20	246	450	3	2700
DZJHZ	10	460	/	/	2000

Réception de 1032 kits (masques en tissu)
A venir de 10000 masques chirurgicaux
Rouleaux de papiers et 600 litres de solutions désinfectantes

AMBITION ZERO ACCIDENT
QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

dalkia GROUPE EDF

Sommaire

- **Contexte**
  - Point hebdomadaire dans le cadre de la crise sanitaire

- **Etat des lieux**
- **Informations générales**
- **Questions/réponses**

- **Vos contacts:**
  - **DO: D.Freulon**
  - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
  - **JL Rolant – N.Monier + QSE**

Elargissement d'activités: Orientations générales (rappel)

- Situation actuelle:
  - Depuis le 18/3, Dalkia en phase 3.3 de son PCA avec activité réduite aux sites critiques/activités essentielles

- Evolutions récentes du contexte:
  - Nouvelles orientations officielles:
    - Horizon du 11 mai
    - Encouragement à la reprise de l'activité économique
  - Demandes clients en vue d'un redémarrage « généralisé » après le 11 mai
  - Disponibilité assurée des EPIs (masques chirurgicaux)
  - Publication de guides professionnels (FEDENE, OPBBTP)

- Evolutions envisagées pour Dalkia:
  - Phase 1 à compter du 27/4/2020: Elargissement des activités opérationnelles
    - Détail présenté le 24 et le 30/4
  - Phase 2 à compter du 11/5/2020: Reprise d'activités (O.JUMEL)
    - En cours de construction, à confirmer selon contenu détaillé du plan gouvernemental attendu fin avril/début mai
    - CSE central extraordinaire le 5 mai

Elargissement d'activités phase 1: (rappel)

- Périmètre et pré requis:
  - A compter du 27/4/2020
  - Ne concerne que les activités opérationnelles
  - Retour d'activité partielle possible en cas de réouverture de site
  - Notion de criticité des sites et d'activités essentielles passe au second rang
  - Incontournable: Assurer notre capacité à travailler en sécurité et notamment à maîtriser les sujets de co-activité
  - ***Disponibilité des EPI sur le terrain***
  - Consignes opérationnelles précises (fiches réflexe/modes opératoires)

- Calendrier de communication:
  - Information CSE central le 22/4, puis CSSCT central et CSE Région le 24/4
  - Consignes de S.Jéhanno diffusées le 27/4

Elargissement d'activités phase 1:

- Calendrier de mise en œuvre:
  - **Mise en place progressive sur le terrain à partir du 27/4 selon ordre de priorité ci-dessous**
  - **Causeries sécurité en secteur préalables au redémarrage d'activité:**
    - **Explications (ce PPT)**
    - **Présentation des modes opératoires du Guide opérationnel**

  - Ordre de priorité du redémarrage des activités:
    - 1/ Interventions sans co-activité en locaux techniques « isolés » (travaux ou maintenance)
    - 2/ Autres interventions sans co-activité (bureaux, logements): selon modes opératoires
    - 3/ Autres interventions avec co-activité: selon modes opératoires
  - **Prévoir accueil systématique au poste pour accompagner les retours après activité partielle**

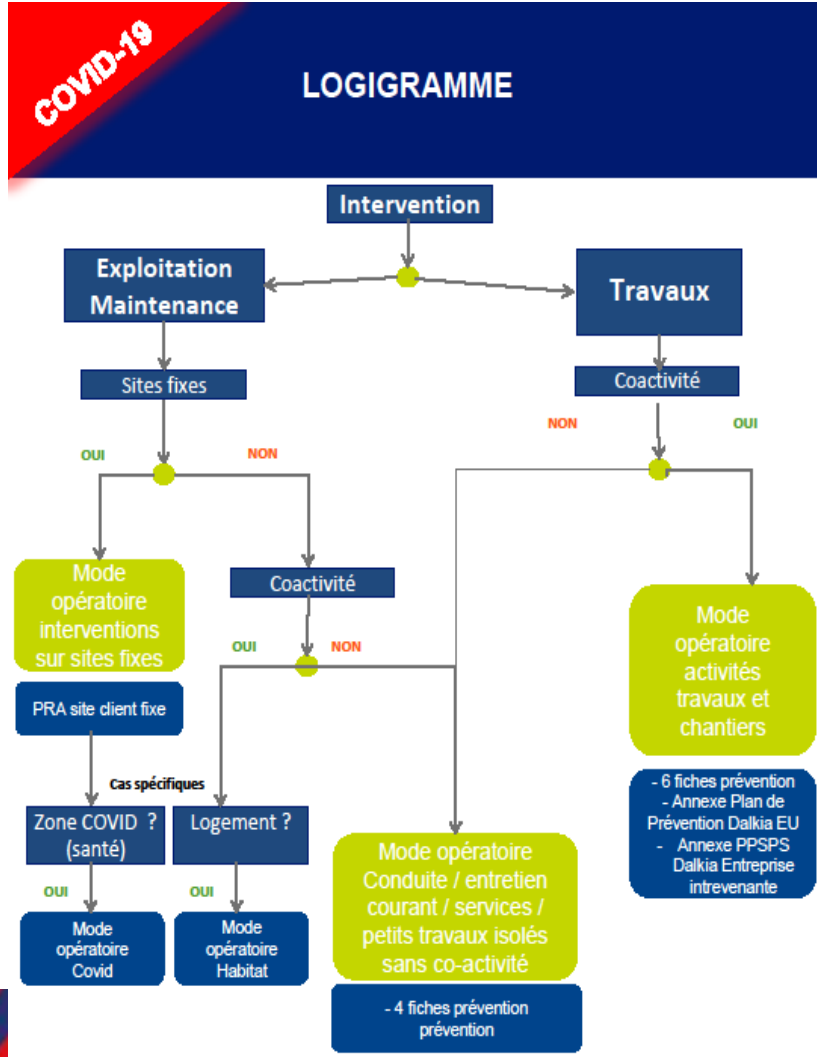

AMBITION ZERO ACCIDENT

QUAND ON REMET LA SÉCURITÉ À PLUS TARD, C'EST TROP TARD.

Elargissement d'activités phase 2 (document en cours d'élaboration)

- Périmètre et pré requis:
  - A compter du 11/5/2020
  - Concerne les fonctions supports et les personnes en télétravail
  - Incontournable: Assurer notre capacité à travailler en sécurité et notamment à maîtriser les sujets de co-activité
  - Poursuite des retours d'activité partielle
  - Mise à jour des règles d'exploitation de nos bureaux (détail p. suivante)

- Mise en oeuvre:
  - Calendrier site par site
  - Affichages et sensibilisation des personnels concernés (à construire)

Sites principaux

Acticampus
St Herblain
Verrières en Anjou
La Riche
Saran
Bourges
Le Coudray
Allonnes
Caudan
Guipavas
St Grégoire

Elargissement d'activités phase 2 (document en cours d'élaboration)

- Règles d'exploitation de nos bureaux
  - Taux d'occupation global et par service (évolutif):
    - 11/05 -> 2/06: situations spécifiques (accompagnement activités opérationnelles), < 20%
    - 2/06 -> 30/06: 20 à 40%
    - 1/07 -> 31/08: 40 à 60%
  - Horaires de travail
  - Règles d'accès et de circulation internes et/ou port de masque tissu*
  - Accès aux équipements communs (machines à café, photocopieurs…)
  - Nettoyage / Hygiène générale
  - Gestion et accès aux salles de réunion: < 10 personnes et/ou 50% capacité
  - Accès aux salles de convivialité/restauration: < 10 personnes et/ou 50% capacité
  - Rôle des collaborateurs dans le dispositif (responsabilité individuelle)

  - * Organisation de la mise à disposition des masques tissu

Sites principaux

Acticampus
St Herblain
Verrières en Anjou
La Riche
Saran
Bourges
Le Coudray
Allonnes
Caudan
Guipavas
St Grégoire

Informations générales

- Prime exceptionnelle sera versée en juin pour les personnels opérationnels ayant poursuivi leurs activités de terrain

- Premiers retours d'activité partielle le 4/05 (20 salariés)

Sommaire

- **Contexte**
  - Point hebdomadaire dans le cadre de la crise sanitaire

- **Etat des lieux**
- **Informations générales**
- **Questions/réponses**

- **Vos contacts:**
  - **DO: D.Freulon**
  - **DRH: (P.Gorce) / V.Amiant**
  - **JL Rolant – N.Monier + QSE**

Questions

COVID-19

- Les salariés en arrêt de travail ou en garde d'enfant vont-ils basculer en activité partielle ?
  - OUI, le 1er mai
- Reprise des activités des maintenances préventives et/ou curatives.
  - Planifications des gammes de maintenances avec préconisations adaptées.
  - Procédures concernant des interventions en co-activités.
  - Composition et mise à disposition du kit afin de désinfecter les postes de travail.
  - Procédures reprise des activités travaux.
  - La présentation des règles de reprise fera l'objet de causeries en secteur pour présenter l'ensemble des dispositions prévues par l'entreprise. Les kits de désinfection individuels comprennent des sprays désinfectants et des rouleaux de papier.
- Possibilités d'aménagement des horaires de travail.
  - A étudier selon besoins
- Décalage des contrôles réglementaires
  - Par ordonnance, le gouvernement a permis le report automatique des principales échéances
  - Ce report ne concerne pas les ICPE: recensement des cas particuliers pour commander les prestations nécessaires, mais la durée d'interruption des activité (2 mois) n'a pas été suffisante pour que la situation soit préoccupante
- Un retour est-il programmé des personnel de structures et de bureaux
  - OUI, très progressivement, dans le respect des instructions gouvernementales, après le 11 mai 2020: planning et conditions en cours de définition

Sommaire

- **Merci de votre attention**